



La municipalité a sollicité et obtenu le prêt d'un radar pédagogique mobile de la Direction de la Sécurité Routière du Département. Il été installé dans un premier temps rue des Bironnes (en venant de Talmont) au regard de l'analyse des vitesses constatées, puis sera déplacé côte de la Volette.

Cet outil a vocation à renforcer la sensibilisation et inciter les conducteurs à la réduction de leur vitesse, et à modifier leur comportement sans les verbaliser, dans l'agglomération aux abords des zones dangereuses (virages, écoles, etc.).

Le choix des emplacements répond donc aux objectifs sécuritaires avant tout, sachant que des travaux de rétrécissement de la chaussée rue des Faubergs en vue de limiter la vitesse (sortie en direction de Cozes) ont été réalisés en 2015 par le Département.

Enfin Mr Le Maire précise que les contrôles de vitesse réalisés au printemps rue des Faubergs par la gendarmerie ont été déclenchés à l'initiative d'un riverain d'Arces sur Gironde.